



2240 - Etat des époux au paradis

question

Est-ce que l'épouse rejoindra son mari au paradis?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Le croyant qui entre au paradis y sera rejoint par son épouse , pourvu qu'elle soit vertueuse .Allah Le Très Haut dit : **les jardins d'Eden, où ils entreront, ainsi que tous ceux de leurs ascendants, conjoints et descendants, qui ont été de bons croyants. De chaque porte, les Anges entreront auprès d'eux** : (Coran,13 : 23) L'imam Ibn Djanir dit dans son exégèse intitulée Djami al-Bayan an Tawil al-quran (423/16) concernant les propos d'Allah : **paradis d'Eden où entreront** c'est-à-dire ceux qui remplissant leurs engagements envers Allah et qui consolident ce dont Il recommande la consolidation , craignent leur Seigneur et observent la patience pour agréer leur Seigneur et accomplissent la prière . Ils font les actions qu'Allah, qu' Il soit loué,. a mentionné dans ces trois versets et les font également **les vertueux parmi leurs ascendants et leur conjoints** c'est-à-dire leurs époux , leurs familles et leurs descendants. Quant à leur virtuosité , elle réside dans leur foi en Allah et leur observance de Ses ordres et de ceux de Son messager (paix et bénédiction d'Allah soient sur lui). Ils jouiront avec leurs compagnes de bienfaits couchés dans l'ombre des arbres du paradis et tous remplis de joie.

Allah dit à ce propos : **eux et leurs épouses sont sous des ombrages, accoudés sur les divans.** (Coran, 36 : 56). Il dit encore : **Entrez au Paradis, vous et vos épouses, vous y serez fêtés .** » (Coran,43 : 70) Parmi (les manifestations de) la grâce d'Allah , de Sa générosité et de Sa bienveillance à l'égard de sa créature le fait de joindre aux croyants leur descendance qui les suit dans la foi , en leur accordant le même rang qu'eux, même s'ils n'ont pas accomplis les mêmes oeuvres, afin que les parents soient satisfaits du sort des enfants. A ce propos , Allah le Très Haut



dit : Ceux qui auront cru et que leurs descendants auront suivis dans la foi, Nous ferons que leurs descendants les rejoignent. Et Nous ne diminuerons en rien le mérite de leurs œuvres, chacun étant tenu responsable de ce qu'il aura acquis. (Coran,52: 21)